

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins a été saisi du

Projet de modification du PAP plan d'aménagement particulier « Schoulstrooss » à Hellange, élaboré par le bureau d'ingénieurs Luxplan S.A. pour le compte de la société Youbuild Schoulstrooss S.A..

Conformément à l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet en question est déposé pendant 30 jours, soit du **04 avril 2022 au 04 mai 2022** inclus à la maison communale à Frisange, où le public pourra en prendre connaissance.

Le projet est également publié sous forme électronique sur le site internet de la commune (www.frisange.lu). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

En application de ce même article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 précitée, les observations et objections contre la proposition de modification doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, dans un délai de trente jours de la publication du dépôt du projet, sous peine de forclusion.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre
Roger Beissel



Le secrétaire, ff
Myriam Gales

[Handwritten signatures of Roger Beissel and Myriam Gales]

